



Procès-verbal No 15 – Séance ordinaire du Conseil Communal

Mercredi 11 décembre 2013 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers communaux :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2013
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Budget 2014 (préavis no 36)
Rapport de la Commission de Gestion – discussions – votation
- 6) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 25'000.00 pour la création
d'une zone 30km/h (préavis no 37)
Rapport des Commissions Ad'Hoc et de Gestion – discussions – votation
- 7) Propositions individuelles et divers



Intervenants	Points
P. Möhl	Ouvre la séance à 20h15
N. Gremlich	<p>1) Appel</p> <p>- 39 présents</p> <p>- 5 excusés :</p> <p style="padding-left: 40px;">Mme F. Limat Mme A.-Cl. Prélaz Girod M. P.-A. Hauser M. M. Prélaz M. M. Stark</p>
P. Möhl	<p>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2013</p> <p>Les corrections suivantes sont demandées :</p> <p>Page 3, 4) Communications de la Municipalité, intervention de E. Meier : « Les documents signés du Pedecom » remplacer par « Les documents signés du PDCom ».</p> <p>Page 3, 4) Communications de la Municipalité, intervention de E. Meier : « le Conseil de l'Etat » remplacer par « le Conseil d'Etat ».</p> <p>Page 4, 2^{ème} paragraphe, intervention de Ph. Zuberbühler : « Dans un souci d'équité sociale, Givrins a choisi d'appliquer une taxe poubelle le plus bas possible, à CHF 60.00 » remplacer par « à CHF 65.00 ».</p> <p>Page 4, 5^{ème} paragraphe, intervention de Ph. Zuberbühler : « Le déficit final 2014 pour Givrins est de CHF 514'632.00 » remplacer par « Le déficit du budget prévisionnel 2014, avec un arrêté d'imposition à 67 points, est de CHF 514'632.00 ».</p> <p>Il n'y a pas d'autre demande de correction et le P.V. est accepté par :</p> <p>Oui : 35 Non : 0 Abstentions : 3</p>
P. Möhl	<p>3) Communications du bureau</p> <p>Informe de la démission au 31 décembre 2013 de Madame Valérie Haüssermann et tient à la remercier très chaleureusement de son implication au sein du conseil ainsi qu'aux diverses commissions auxquelles elle a pleinement participé. Son poste de déléguée de Givrins auprès de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environ sera repourvu par élection lors de la prochaine séance du conseil.</p> <p>Agenda des séances du Conseil Communal pour 2014 et liste des Préavis qui y seront présentés :</p> <p>- <u>Mercredi 12 mars</u> : Centre forestier de La Colline, Règlement du Cimetière, PN La Givrine.</p> <p>- <u>Mercredi 11 juin</u> : Règlement du Conseil Communal, Règlement subventions</p>



selon LEM, Réfection de la Route de Duillier, Comptes 2013.

- Mercredi 17 septembre : PPGA L'Oche, PPGA Grand-Pré, Canalisation des fontaines En Verdun.

- Mercredi 29 octobre : Arrêté d'imposition.

- Mercredi 10 décembre : Toiture La Pile-Dessus, Budget.

4) Communications de la Municipalité

R. Jaunin

La vente des Sapins de Noël de la Commune aura lieu le samedi 14 décembre 2013.

M.-O. Lequint

Demande de se référer à l'échantillon reçu d'un sac poubelle de 17 L et de la brochure explicative pour savoir où se situent les points de dépôts et comment les déchets doivent être triés.

Ph. Zuberbühler

La traditionnelle coupe de l'arbre de la Municipalité aura lieu le samedi 28 décembre 2013.

5) Budget 2014 (préavis no 36)

Ph. Zuberbühler

Suite à des charges cantonales importantes et aux dernières décisions du Conseil, la Municipalité n'est pas très fière de présenter un budget avec CHF 844'571.00 de déficit.

Comme également relevé par la Commission de Gestion dans son rapport concernant la marge d'autofinancement, le Préavis doit être corrigé comme suit : les dépenses de fonctionnement moins les amortissements, s'élèvent à CHF 5'883'747.00 et non à CHF 6'883'747.00, ce qui fait effectivement une marge d'autofinancement négative de CHF 427'216.00.

Lit les conclusions du préavis.

B. Pasquier

Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.

R. Derbigny

Demande comment voir dans le budget la répartition relative au montant de CHF 294'713.00 indiqué pour la sécurité publique ?

Ph. Zuberbühler

Donne l'explication du budget qui est détaillé à la page 14, sous rubrique 6.

R. Derbigny

Demande des détails sur le montant de CHF 162'203.00, concernant la réforme policière.

Ph. Zuberbühler

Suite à la réforme policière cantonale, c'est le montant que paie la commune et qui relève d'une répartition entre les Communes qui n'ont pas de Police Municipale.

S. Adams

Sous la rubrique 45 du budget, demande des précisions sur la somme de CHF 20'000.00 allouée à la réorganisation de la déchetterie.



M.-O. Lequint	<p>Une marge de manœuvre a été prévue pour remplacer des containers à la déchetterie en cas de besoin.</p> <p>Précise que le container des cendres doit, par ailleurs, être remplacé.</p>
P. Möhl	<p>Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote :</p> <p>Oui : 35 Non : 1 Abstentions : 2</p>
<p>6) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 25'000.00 pour la création d'une zone 30km/h (préavis no 37)</p>	
A. Blumenstein	Lit les conclusions du préavis.
J.-M. Leber	Lit le rapport favorable de la Commission Ad'Hoc.
N. Vez-Raymond	Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.
H. Lequint	Ne comprends pas pourquoi la Commission de Gestion demande d'amortir cette somme sur une année, alors qu'une augmentation d'impôt a été refusée.
N. Vez-Raymond	Explique que malgré le budget qui a été présenté et approuvé, ce montant peu important de CHF 25'000.00 peut être amorti par la commune sur une année.
S. Adams	La partie de la Route de la Bellangère à la sortie du village sur qui va, du fait de la zone à 30 km/h dans le village, passer à 80 km/h est très dérangent. Demande si la Municipalité à des alternatives sur ce point dans le cas où le 30 km/h serait accepté ?
A. Blumenstein	<p>Après avoir eu un entretien avec M. Janeff, inspecteur de la signalisation, confirme qu'il n'est pas possible de maintenir cette zone à 50 km/h car il n'y a pas d'habitations sur la première partie de la route et c'est la raison pour laquelle les deux hameaux seront créés.</p> <p>Actuellement en entrant dans le village par le bas, il y a un panneau indicatif de la vitesse à 50 km/h, mais comme il n'y en a aucun qui indique la fin du 50 km/h jusqu'en haut de la route de la Bellangère, celle-ci reste donc à 50 km/h.</p>
S. Adams	Quelles seront les propositions sécuritaires, si cette zone passe à 80 km/h ?
A. Blumenstein	<p>Rappelle que lors de la dernière législature, la Municipalité avait proposé d'élargir le trottoir de la route de la Bellangère et d'y ajouter un éclairage mais que le Préavis avait été refusé.</p> <p>La densité dans cette zone n'est malheureusement pas suffisante pour maintenir le 50 km/h. La majorité des utilisateurs de cette route sont des habitants du haut du village.</p>
I. Schweizer	Trouve dommage de devoir faire un choix entre la sécurité des habitants du centre du village et celle des habitants du haut. Relève qu'il y a également beaucoup de personnes non résidentes à Givrins qui empruntent ce tronçon pour aller se promener dans la forêt.
Ph. Zuberbühler	A la sortie du village sur la route de la Bellangère, il y aura un panneau fin du 30



	km/h suivi un peu plus loin d'un autre indiquant la fin du 50 km/h. On ne passera pas directement du 30 au 80 km/h.
R. Derbigny	Pourquoi ne pas indiquer à l'aide de signalisation que les chemins du haut du village sont des culs-de-sac qui ne mènent nulle part ?
A. Blumenstein	La législation est telle qu'on ne peut rien modifier.
N. Vez Raymond	Demande pour quelle raison il est nécessaire de créer ces hameaux dans la mesure où ces deux zones sont déjà construites ? Pourquoi ne pas simplement, repasser du 80 km/h au 50 km/h en application des normes qui exigent qu'une zone possède une densité suffisante pour les justifier ?
A. Blumenstein	Dans la zone verdure, il est impossible de mettre un 50 km/h.
Ph. Zuberbühler	Il faut une certaine densité d'habitation pour justifier un 50 km/h. Donne l'exemple de Trélex qui, pour respecter la loi relative au 50 km/h, a dû créer un hameau, La Violette, en sortant du village en direction de Gingins.
H. Lequint	Si en sortant du village sur la route de la Bellangère il n'y a aucune indication de fin de 50 km/h personne n'est sensé savoir que l'on peut alors rouler à 80 km/h.
D. Prélaz	Il faudrait repousser le projet de la zone 30 km/h car cela relèverait de la pure folie de rouler à 80 km/h sur la route du Stand, autant pour les piétons que pour le croisement des véhicules. C'est une mauvaise solution que de vouloir améliorer la sécurité au centre du village pour la détériorer à l'extérieur.
P. Dillenbourg	Il faut voter pour la zone 30 km/h et ensuite se battre pour sécuriser le tronçon route de la Bellangère et route du Stand.
F.-H. Bovet	Appuie les dire d'A. Blumenstein. On ne peut rien faire contre les lois sur les routes et la circulation. Il faut entrer en matière concernant la zone 30 km/h puis faire un projet de trottoir et d'éclairage à la Route de la Bellangère.
S. Adams	Demande combien de temps serait nécessaire pour faire un trottoir sur la route de la Bellangère et sur la route du Stand ?
A. Blumenstein	Cela pourrait être fait en une année pour la route de la Bellangère mais pour la route du Stand, cela serait plus problématique vu que la Commune n'est pas propriétaire du terrain.
T. Salathé	Le fait de construire un trottoir ne ralentira pas la circulation.
A. Blumenstein	Cela sécurisera les piétons.
I. Schweizer	Quelle est la garantie pour les habitants du haut du village que le trottoir sera fait si la zone 30 km/h est acceptée au village ?
Ph. Zuberbühler	Suite au vote sur l'arrêté d'imposition, le budget pour un trottoir est reporté en 2016. Rappelle que ce sont des charges pour la Commune.
P. Dillenbourg	Dans le budget il y a CHF 25'000.00 pour l'entretien des chemins du cimetière et la sécurité des enfants est quand même plus importante.



A. Boscardin

Dépose deux motions :

1) « Motion route du Stand » - Création d'un trottoir et installation d'un éclairage public.

- Soutenue par 12 conseillers

2) « Motion route de la Bellangère » - Elargissement du trottoir existant et installation d'un éclairage public.

- Soutenue par 15 conseillers

P. Möhl

Les motions sont prises en considération et envoyées directement à la Municipalité qui va proposer deux projets distincts.

P. Möhl

Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote :

Oui : 22 Non : 13 Abstentions : 3

7) Propositions individuelles et divers

R. Derbigny

Qu'en est-il de l'échange des terrains dans le projet du PPA Leydefeur ?

E. Meier

Enumère les conditions pour pouvoir continuer vers la réalisation de l'échange.

M. Verzelloni

Y a-t-il à la déchetterie une benne pour pouvoir récolter le plastique tel que bouteilles de shampoing, de lessive, etc... ?

M.-O. Lequint

Non. Il y a actuellement un moratoire de 2 ans pour ce type de plastique, mais plusieurs magasins offrent la possibilité de ramener ces plastiques dans leurs succursales. Propose de privilégier l'achat des recharges pour avoir moins de déchets.

G. Pradervand

Souhaite savoir où se trouvent les 3 logements mis à l'enquête dans notre commune et qui se trouvent sur le territoire de la commune de St-Cergue.

Ph. Zuberbühler

C'est un droit de superficie qui se trouve en face du chalet « Bambi » et qui n'a jamais été construit. Comme la commune est propriétaire, elle doit aussi figurer sur l'avis d'enquête.

S. Adams

Informe de la lecture du dernier rapport annuel des Sapeurs-Pompiers de Genolier-Givrins-Trélex le samedi 14 décembre 2013 à Genolier. Dès le 1^{er} janvier 2014 ce corps sera intégré au regroupement des 18 communes, SDIS Nyon-Dôle.

P. Möhl

Il n'y a plus de prise de parole et la séance est levée à 21h45

La Présidente

P. Möhl



La secrétaire

N. Gremlich